REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-292 du 3 Décembre 1993
PORTANT PROMOTION ET NOMINATIONS A TITRE NORMAL ET CIVIL DANS L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

Vu la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;

Vu la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;

Vu le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

Vu les Décrets N° 88-337 du 29 Août 1988 et N° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

Vu le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 03 M[illegible] au 28 Juin 1993 et le procès-verbal de la session extraordinaire dudit Conseil du 12 au 31 Août 1993 ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er : Sont promues à titre normal et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1993 les personnalités béninoises et étrangères dont les noms suivent :

1 - Présidence de la République

- Au grade d'Officier

. M. NANSOUNON Orou Zimé, Chef Supérieur de Banikoara
(Chevalier - Décret N° 71-169 du 22 Septembre 1971)

2 - Ministère du Commerce et du Tourisme

- Au grade de Commandeur

M. MIMOUN André Chamuel, Commerçant
(Officier - Décret N° 70-189 du 29 Juillet 1970).

Article 2 : Sont nommées à titre normal et civil au grade de Chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1993, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

1 - Présidence de la République

MM. - KOGBLEVI Aziadomè, Docteur Pédologue
- KOUASSI Justin, Administrateur Civil.

2 - Cour Suprême

MM. - DURAND Alexandre, Magistrat
- AMOUSSOUKPAKPA Zinsou Sodjonouyovo, Magistrat
- AMINOU Mouinou, Magistrat
- KINIFFO Raphaël Magloire, Magistrat.

3 - Ministère du Plan et de la Restructuration Economique

M. MALIKI-RAIMI Abdou Ramani, Administrateur Civil.

4 - Ministère des Travaux Publics et des Transports

MM. - AHOUASSOU Ahoumènou Théodore, Ingénieur des Ponts et Chaussées
- ACHADE François, Ingénieur des Travaux Publics
- BADAROU Soulé Issa, Ingénieur Statisticien, Economiste.

5 - Ministère du Développement Rural

M. HOUNSINOU Jean Latoundji, Ingénieur Agronome.

6 - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

MM. - HAZOUME Guy Alfred, Diplomate
- OLOGOUDOU André Guy Oscar, Diplomate
- TONOUKOUIN Lucien, Diplomate.

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Décembre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Nicéphore D. SOGLO.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU.-

AMPLIATIONS / : PR. 6 - CS. 2 - AN. 4 - MESGPR. 2 - Ministères 19 - GCONB. 25 - SGG. 4 - Départements 6 - DPE. - DLC - INSAE 3 - IGE - CSM - DCCT. 3 BN - DAN - ONEPI 3 - UNB - FASJEP - ENA. 3 - Intéressés 16 - JO. 1.-